

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 6 juillet 2021

Délibération  
n°97-2021  
Point 3.4

### Point 3.4 de l'ordre du jour

### Nouveau modèle de financement des prestations du Service formation continue (SFC) par les actions de formation continue

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Une modification du modèle économique de la formation continue et des prélèvements effectués par le SFC a été soumise au conseil d'administration le 23 janvier 2018 (point 3.3).

Il est rapidement apparu que ces nouvelles modalités généraient dans leurs mises en œuvre des difficultés risquant de nuire à l'activité de formation continue. C'est la raison pour laquelle des réunions d'explication et de concertation avec les composantes impactées ont eu lieu dans les mois qui ont suivi le vote.

Une révision du nouveau modèle économique a été adoptée par le conseil d'administration le 18 décembre 2018 (point 4.1.2) Toutefois, ces modalités modifiées comportaient encore des faiblesses. C'est l'une des raisons pour lesquelles le plan annuel d'intervention du service d'audit interne 2019-2020 incluait une mission d'audit de la gestion de la formation continue.

L'un des objectifs de cet audit était de déterminer les conditions de mise en place d'un nouveau modèle de financement des prestations du SFC par les actions de formation continue, qui cumule la soutenabilité financière, tant pour les composantes que pour le niveau central de l'établissement, et l'obligation essentielle d'autofinancement de la formation continue. Ce travail a donné lieu à plusieurs recommandations, dont il est tenu compte dans cette proposition de nouveau modèle économique.

#### **1-Liste des prestations du SFC par formule - Indication des prestations financées par l'établissement (en surligné)**

##### **Formule de base (socle commun à toutes les formules)**

Pilotage juridique et administratif de la formation continue

- Veille réglementaire et stratégique
- Assurance qualité de l'activité FC
- Assurance RC de l'activité FC
- Renseignement des demandes statistiques
- Pilotage et gestion de la subvention Région Grand Est

Pilotage de la formation continue au sein de l'Unistra

- Organisation des conseils d'orientation
- Management du SFC

- Pilotage et gestion budgétaire SFC
- Entretien des locaux SFC
- Pilotage des modalités de gestion de la FC (comptabilité, RH, finances...) - Organisation et aménagement financier
- Pilotage comptable de l'activité FC (dont vote des tarifs)
- Pilotage de l'offre de formation en FC
- Conception et mise à disposition des outils informatiques FC
- Élaboration des modèles de documents FC
- Pilotage des conventions de partenariat et de contrôle pédagogique

- Diffusion d'informations techniques FC en interne à l'Unistra

#### Communication sur l'offre globale de formation continue

- Mise en forme des fiches programme
- Publication site Internet et catalogues
- Publication sites relais (EDOF, Formation Grand-Est...)
- Diffusion d'informations (newsletters, réseaux sociaux...)
- Participation aux salons généraux
- Accueil et conseil, rédaction de guides

#### Gestion des recettes de la formation

- Facturation des inscriptions et relances
- Gestion de l'encaissement des recettes
- Gestion comptable des recettes
- Gestion des reversements à la composante

#### Évaluation de la prestation de formation

- Recueil et traitement des avis des stagiaires
- Gestion des actions non-conformes
- Recueil et traitement des avis des commanditaires (intras spécifiques FC)
- Mise en œuvre de la prestation ImpaKt (sur devis)

### **Formule intermédiaire**

Formule de base +

#### Information des stagiaires

- Accueil et information des publics FC propres à la formation
- Conseil et accompagnement (financements possibles, démarches...)
- Élaboration des devis et demandes de financement

#### Gestion administrative des stagiaires

- Inscription des stagiaires (dont IA) et édition des cartes d'étudiant
- Contractualisation des financements
- Recueil des émargements et transmission aux financeurs (dont formations en apprentissage de façon marginale)

## Formule complète

Formule de base +

Appui au développement

- Appui et conseils généraux en ingénierie et gestion de formation continue
- Appui pour enregistrement RNCP / RS
- Développement des réseaux professionnels (FCU, OPCO, Pôle Emploi, GARE, RAFAL...)
- Déploiement de nouveaux modèles de formation et de partenariat (FCAD, AFEST, blocs de compétences, VAE mixtes, évaluation de l'efficacité des formations, sous-traitance, coopération...)
- Réponse à des appels à projet ou participation à des projets pilotés par l'Unistra
- Déploiement de projets en lien avec d'autres services Unistra
- Contribution à des travaux de recherches scientifiques
- Pilotage du DPC

Veille et prospection thématique

- Veille via différents supports, rencontres du monde socio-économique

Appui à l'ingénierie de formation continue

- Recueil et analyse des besoins des clients - ingénierie de formation et analyse d'opportunité
- Aide à la conception du programme adapté à la FC + aide maquette (diplômes)
- Aide à la conception du programme adapté à la FC - formation intégrant de l'EAD

Marketing des formations

- Définition et mise en place de contrats de marketing opérationnel
- Gestion des fichiers de relation commerciale

Information des stagiaires

- Accueil et information des publics FC propres à la formation
- Conseil et accompagnement (financements possibles, démarches)
- Élaboration des devis et demandes de financement

Gestion administrative des stagiaires

- Gestion administrative des candidatures
- Inscription des stagiaires (dont IA) et édition des cartes d'étudiant
- Contractualisation des financements
- Recueil des émargements et transmission aux financeurs (dont formations en apprentissage de façon marginale)

Gestion logistique de la formation

- Convocation des stagiaires
- Organisation logistique de la formation (dates, salles, entretien, supports de cours, pochettes, pauses)
- Edition des feuilles d'émargement

Gestion pédagogique de la formation

- Gestion des examens et suivi des notes, édition des diplômes (diplômes d'université)
- Gestion du Pass'Compétences Universitaire

Gestion administrative et logistique de la formation en EAD

- Pilotage de l'organisation de la formation en EAD

Pilotage financier de la formation

- Élaboration du budget prévisionnel, du seuil de rentabilité et définition du tarif de la formation

- Pilotage de l'équilibre financier de la formation : suivi de la fiche action

Gestion des dépenses de la formation

- Gestion des rémunérations des intervenants (vacations, internes Unistra, sous-traitance...)
- Versement des primes de responsabilité scientifique
- Prise en charge des frais de déplacements des intervenants
- Prise en charge des dépenses liées à la formation (commandes, conventions de coopération)

## **2- Tarification des prestations par formule**

### **Formule complète**

- Stage :
  - 1950€ par formation
  - 590€ par session supplémentaire dans l'année ou par module de diplôme
  - + 42€ par stagiaire en inter
    - Ou 42€ par tranche de 10 stagiaires ou par client en intra
- Diplôme :
  - 8776€ par formation
  - + 459€ par stagiaire
- Partenariat (convention de contrôle pédagogique) :
  - 3405€ par formation
  - + 30€ par stagiaire

### **Formule intermédiaire (diplômes)**

- 1350€ par formation
- + 220€ par stagiaire

### **Formule de base**

- 1350€ par formation
- + 30€ par stagiaire

### **Aucun pilotage SFC :**

- Transition à mettre en place en 21-22 pour 22-23 : CEIPI et quelques DU Médecine et Odontologie

Le choix de la formule est possible par composante ou par formation. Tout choix de formule pour une formation est définitif.

La formule de gestion autonome par la composante qui permet de bénéficier de la seule prestation de base du SFC ne peut être adoptée qu'après décision politique éclairée par une commission spécifique (composée du Vice-président compétent, d'un représentant de la Direction générale des services et du directeur du SFC) : elle nécessite un pilotage et des compétences spécifiques dans la composante.

En raison des organisations et compétences présentes actuellement dans les composantes, ne pourraient accéder à cette formule à ce jour que l'École de management et Sciences Po Strasbourg.

Certaines formations très particulières font appel à des prestations qui sont entre la formule complète et la formule intermédiaire : pour permettre une facturation au plus juste, une analyse sera conduite et aboutira si cela est pertinent à l'émission d'un devis personnalisé. Celui-ci sera accompagné d'un argumentaire et d'un engagement signé par les 2 parties (composante et SFC). Un bilan des devis sera réalisé à la fin de l'année universitaire afin de proposer une évolution pertinente de la tarification des prestations.

### 3- Dispositions 2021-2022

Le modèle de financement des prestations du SFC s'applique aux formations démarrant à compter du 1er septembre 2021.

Il a été calculé sur la base d'un chiffre d'affaires global de 6 250 000€ et avec une dotation de l'établissement d'un montant total de 480 000 € (120 000 € liés historiquement à deux postes financés dans le cadre d'un appel national dit "Germinet" et 360 000€ au titre des missions de service public correspondant à 20 % de la masse salariale FC, permettant le financement des prestations prises en charge par l'établissement). L'équilibre sera néanmoins dépendant du type de formule mobilisé au sein de cette activité globale.

La gestion du montant global de reversement de soldes se fera par composante et non plus par responsable scientifique.

L'impact sur le budget 2022 pourra être étudié en amont par le SFC et les composantes, en s'appuyant sur les analyses qui seront conduites en 21-22 notamment sur les actions dont l'équilibre financier pose des difficultés. Il est accepté pour une période transitoire d'organiser des formations devenant déficitaires suite à la mise en place du nouveau modèle afin de garantir la pérennité d'offres de formation de qualité.

Un bilan sera réalisé à la fin de l'année universitaire afin de proposer si nécessaire une évolution pertinente de la tarification des prestations.

Il est mis en place un prélèvement de 2% sur les soldes positifs au titre de la politique d'établissement en matière de développement de la formation continue. La somme ainsi obtenue pourra par exemple financer de nouvelles formations qui n'obtiendraient pas un résultat équilibré dès la première année. Son utilisation sera à l'initiative de la directrice du SFC qui en présentera un bilan en conseil d'orientation.

Le pourcentage de prélèvement Unistra au titre des frais de siège est maintenu pour 21-22 à 8% du chiffre d'affaires réel de l'activité.

Ce nouveau modèle économique a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'orientation du service formation continue réuni le 23 juin 2021.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le nouveau modèle de financement des prestations du Service formation continue (SFC) par les actions de formation continue.

#### Résultat du vote :

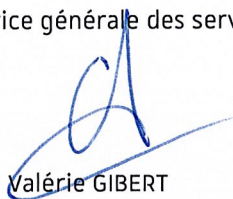
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT